



EPCI : 571 GALLY MAULDRE
 DEPARTEMENT : 78
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC LES MUREAUX

N° 1259 EPCI (1)

TAUX
 FDL
 2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 ¹	Taux de référence pour 2026 ²	Tx moyens pondérés des com. si fusion ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 ⁴	Produits référence (col. 4 x col. 2) ⁵	Taux votés ⁶	Produits attendus (col. 4 x col. 6) ⁷
Taxe foncière bâtie additionnelle	54 225 121	2,56		55 088 000	1 410 253	2,16	1 410 253
Taxe foncière non bâtie additionnelle	495 767	12,02		494 900	59 487	12,02	59 487
Taxe d'habitation additionnelle	3 811 448	2,56		3 488 000	89 293	2,156	89 293
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	6 967 522	22,46		7 232 000	1 624 307	22,46	1 624 307
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>	>>>	>>>	>>>	1 559 033		1 559 033
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			1 624 307
				Total de la fiscalité additionnelle			1 559 033
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			1 624 307

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) ⁸	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) ¹⁰
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	
CFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		
CFE unique ou de zone	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)
CFE éolienne	>>>	>>>

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 605 932	119 246	88 146	40 740	164 315	0	0	3 018 379

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
		3 018 379		

A VERSAILLES
 Le 24 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 JEAN-LUC BARCON-MAURIN

A FEUCHEROLLES
 Le 6 mai 2026
 Pour le Groupement,
 V. GARY

Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre Yvelines



Feuille à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayothe
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière non bâtie :

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
 a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires
 b. Mayothe

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
 b. Base minimum
 c. Locaux industriels
 d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :**
 a. Par le conseil communautaire
 b. Par la loi

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil communautaire
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil communautaire
 b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
 b. Logements vacants soumis à la THLV
 c. Correction des bases THRS
 d. Correction des bases THLV

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

- a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Transformateurs électriques
 f. Stations radioélectriques
 g. Installations gazières et autres

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
 b. TVA compensant la CVAE
 c. DTCE (Métropole de Lyon)

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Moyenne nationale
 b. Taux maximum

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
a. De droit commun	22,40	>>>
b. Dérogatoire	22,46	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	22,40	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
 b. En cas de changement de périmètre

a.	19,19	>>>
b.		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

- a. Taxe foncière bâtie
 b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

a.	0,999032	>>>
b.	0,997141	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national
 b. Taux plafond de 2026

a.	26,95
b.	53,90

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

- Taux moyens des taxes foncières de 2025 :**
 a. au niveau national
 b. au niveau de l'EPCI

- Taux maximum de la majoration spéciale**

CFE unique/de zone	CFE éolienne
a.	>>>
b.	>>>
Taux maximum	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

- Année antérieure à 2026 au titre de laquelle...**
 a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

- Taux moyens de référence au niveau national :**

- a. Taxe foncière bâtie
 b. Taxe foncière non bâtie

a.	39,79
b.	51,19